

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_12_15_0401	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) PROVISoire 2023	C.C DU 15/12/2022
----------------------	---	------------------------------

Le **jeudi 15 décembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 8 décembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

54 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – ALIAGA Alexandre – AYDIN Michaël – BACCONNIER Michel – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUCHET Lucas – BOUISSET Sandrine - CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRQUI Vincent - CICALA David – DENIS Christophe – DESFORGES Marie-Laure – DI SANTO Laurent – DURAND Fabien – DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUSTO Nadiège - KOPFERSCHMITT Carine – LEGAY-BELLOD Gaël - LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – RABUEL Guy – ROY Nadine – SADIN Christine – SAGIROGLU Aïcha - SALMON Jean-Noël – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VIAL Guillaume - WAJDA Daniel

11 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : BACCAM Marguerite donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – DEBES Céline donne pouvoir à BLOND Priscilla – GUETAT Christian donne pouvoir à Di SANTO – JACQUEMOND donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre - LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MICHALLET Damien donne pouvoir à SADIN Christine – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à BERGER Dominique – RENARD Isabelle donne pouvoir à PERRARD Damien – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean - VERLAQUE Florence donne pouvoir à DURAND Fabien

5 Conseillers communautaires absents : BELIME Gaëlle – DIAS Olivier – JURADO Alain – NASSISI Ludovic - ROULOT Océane

Secrétaire de séance : GAGET Christine

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 7. Finances locales
- 1. Decisions budgetaires

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui stipule que le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est fixé librement par le conseil de l'EPCI et qu'il est réparti en tenant compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou financier par habitant, les autres critères étant fixés librement par le conseil,

Vu la délibération du 19 décembre 2021 approuvant les dispositions du pacte financier et fiscal, Dans ce contexte et afin de ne pas retarder le versement mensuel de la DSC nécessaire au bon fonctionnement des communes, il est proposé d'approuver à titre provisoire les montants ci-après au titre de 2023 et de fixer de manière définitive les montants 2023 dès l'approbation du budget. Il est donc proposé d'approuver à titre provisoire les montants ci-après pour permettre lesdits versements mensuels.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** les montants provisoires de DSC 2023 par commune afin de permettre des versements mensuels avant le vote définitif du Budget Primitif 2023 ;
- **D'APPROUVER** que le montant de la DSC fixé à 1 600 000 € en vertu du nouveau Pacte financier et Fiscal, et que les montants définitifs seront établis sur cette base dès lors que le Budget Primitif aura été voté ;
- **D'APPROUVER** la ventilation suivante de la DSC Provisoire pour 2023 :

Communes	Population DGF	Potentiel financier / habitant	Revenu / habitant	DSC 2023
BOURGOIN-JALLIEU	29 351	1 411	13 410	325 422
CHATEAUVILAIN	770	847	14 704	30 541
CHEZENEUVE	638	916	18 646	27 365
CRACHIER	545	946	17 916	25 599
DOMARIN	1 713	1 295	17 270	37 263
ECLOSE-BADINIERES	1 489	1 149	14 468	36 783
EPARRES	1 013	977	15 442	32 582
FOUR	1 628	1 034	19 912	40 566
ISLE-D'ABEAU	16 536	1 172	12 275	227 507
MAUBEC	1 843	1 074	20 050	42 759
MEYRIE	1 076	993	20 323	33 166
NIVOLAS-VERMELLE	2 726	1 262	15 214	43 207
RUY-MONTCEAU	4 740	1 129	20 028	73 270
SAINT-ALBAN-DE-ROCHE	2 135	1 230	20 407	36 317
SAINT-QUENTIN-FALLAVIER	6 187	2 471	11 946	42 917
SAINT-SAVIN	4 192	1 103	17 495	67 428
SATOLAS-ET-BONCE	2 479	1 933	16 793	20 578

SEREZIN-DE-LA-TOUR	1 103	919	16 425	34 915
SUCCIEU	760	871	16 185	29 982
VAULX-MILIEU	2 612	1 454	16 164	27 918
VERPILLIERE	7 434	1 332	12 984	86 912
VILLEFONTAINE	19 148	1 077	10 590	284 003
TOTAL	110 118			1 607 000

Potentiel Financier : Moyenne du Territoire 2021 : 1 310, 53.

Données sources : (Fiche DGF 2021)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO